



**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2021**

LIEU : Vidéoconférence

HEURE : 19 h

.....
"28. AJOUTS"
.....

- 28.1 **Correspondance numéro 124549** – Avis de proposition est déposé par madame la conseillère Audrey Bureau qu'à la séance du 8 juin 2021 sera proposé de lancer les démarches pour l'établissement d'un marché public permanent
- 28.2 **Projet numéro 124550** - Contribution à une entente sectorielle de concertation régionale - Assemblée régionale de l'Outaouais
- 28.3 **Projet numéro 124554** - Nomination des membres de la Table des partenaires qui accompagnera la Ville de Gatineau dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du règlement d'inclusion de logements abordable dans les projets résidentiels d'initiative privée
- 28.4 **Projet numéro 123938 --> CES** – Mise à jour du Plan d'action local de Gatineau 2020-2023 pour la solidarité et l'inclusion sociale et initiatives 2021-2022 y étant rattachées, provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales
- 28.5 **Projet numéro 124356 --> CES** – Soutien financier aux organismes communautaires bénéficiant d'un statu quo - 2021
- 28.6 **Projet numéro 124325 --> CES** – Modifications à la structure organisationnelle - Secrétariat au développement économique - Service des arts, de la culture et des lettres - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
- 28.7 **Projet numéro 124519 --> CES** – Modifications à la structure organisationnelle - Service de l'environnement
- 28.8 **Projet numéro 124290 --> CES** – Addendum à l'entente entre la Ville de Gatineau et le Relais plein air du parc de la Gatineau
- 28.9 **Projet numéro 124447 – CES** - Modifications à l'offre 2021 - Service des arts, de la culture et des lettres et Service des loisirs, des sports et développement communautaire

Note : Les documents se rattachant aux sujets mentionnés ci-dessus ont été remis aux membres du conseil conformément à la loi.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 8 juin 2021 à 19 h par vidéoconférence.